



**MINISTÈRE DES MINES**

*Le Ministre*

**ARRETE MINISTERIEL N° 0082 /CAB.MIN/MINES/01/2019 DU**  
**18 FEV 2019 PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DU COMITE**  
**PERMANENT D'EVALUATION « CPE »**

---

Vu la Constitution, telle que modifiée par la Loi n° 011/002 du 20 janvier 2011 portant révision de certains articles de la Constitution de la République Démocratique du Congo du 18 février 2006, spécialement son article 93 ;

Vu la Loi n° 007/2002 du 11 juillet 2002 portant Code Minier, telle que, modifiée et complétée par la Loi n° 18/001 du 09 mars 2018, spécialement ses articles 10 points s et 42 ;

Vu le Décret n° 038/2003 du 26 mars 2003 portant Règlement Minier, tel que modifié et complété par le Décret n° 18/024 du 08 juin 2018, spécialement son articles 455 ;

Vu l'Ordonnance n° 17/005 du 08 mai 2017 portant nomination des Vice-Premiers Ministres, des Ministres d'Etat, des Ministres, des Ministres Délégués et des Vice-Ministres, telle que modifiée par l'Ordonnance n° 18/014 du 15 février 2018 portant réaménagement technique du Gouvernement ;

Vu l'Ordonnance n° 17/024 du 10 juillet 2017 portant organisation et fonctionnement du Gouvernement, modalités de collaboration entre le Président de la République et le Gouvernement, ainsi qu'entre les membres du Gouvernement ;

Vu l'Ordonnance n° 17/025 du 10 juillet 2017, fixant les attributions des ministères, spécialement son article 1<sup>er</sup> B point 1.8 ;



Considérant la nécessité de nommer les membres du Comité Permanent d'Évaluation en vue de permettre à cette structure d'assurer la mission lui assignée ;

Après désignation des délégués par leurs Ministères et Services respectifs ;

Vu l'urgence ;

**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Sont nommés membres du Comité Permanent d'Évaluation « CPE », les personnes dont les noms suivent :

N°	Nom	Ministère/Institution	Fonction au CPE
01.	Monsieur RAMAZANI LUTUBA Jacques	Directeur de la Direction de Protection de l'Environnement Minier « DPEM »	Président du CPE
02.	Monsieur LEMBA DIETO Steve	Délégué de l'Agence Congolaise de l'Environnement « ACE »	Vice-Président du CPE
03.	Monsieur MUMBA NTUMBA Nicolas	Délégué de la DPEM	Membre
04.	Monsieur MUKENDI WA MUKENDI Faustin	Délégué de la DPEM	Membre
05.	Monsieur MBAYMA ATALIA Guy	Délégué de l'ACE	Membre
06.	Monsieur BOLEKO W'ALEMBO	Délégué de l'ACE	Membre
07.	Monsieur MONKIMA MANGONGO Félicien-Didier	Délégué du Fonds National de Promotion et de Service Social « FNPSS »	Membre
08.	Madame ZUANZI LESSA Patricia	Déléguée du FNPSS	Membre
09.	Monsieur KONGA BAKOMBO José	Délégué du Ministère des Affaires Sociales	Membre
10.	Monsieur KIANDA KIBAWA Emmanuel	Délégué de la Direction des Mines	Membre
11.	Monsieur MATETE AMANI Polydore	Délégué de la Direction de Géologie	Membre
12.	Madame BINTU NYEMBO Viviane	Déléguée de la Cellule Technique de Coordination et de Planification Minière « CTCPM »	Membre



13.	Monsieur FAY MUNIMPABI	Délégué de la Direction de l'Aménagement du Territoire du Ministère des Travaux Publics et Aménagement du Territoire	Membre
14.	Monsieur MAPILANGA wa TSARAMU Joseph	Délégué de l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature	Membre
15.	Monsieur MULWA GASUKA Bienvenu	Délégué de la Direction des Ressources en Eau du Ministère de l'Environnement et Développement Durable	Membre
16.	Monsieur NGABURU LUPANA-FIOTI Zénon	Délégué de la Direction de la Production et Protection des Végétaux du Ministère de l'Agriculture	Membre
17.	Monsieur DIBWE KALAMBA Floribert	Délégué de la Direction de Production Santé Animale du Ministère de l'Agriculture	Membre
18.	Monsieur DIHONGA TSHOMBA Jean	Délégué de la Direction de l'Aménagement des Pêches du Ministère de l'Agriculture	Membre
19.	Madame NTUMBA BENABUABU Anne-Marie	Déléguée du Ministère de la Santé Publique	Membre
20.	Monsieur YAMFWA KAFOLA Oscar	Délégué du Service d'Assistance et d'Encadrement de l'Exploitation Minière Artisanale et à Petite Echelle « SAEMAPE »	Membre
21.	Monsieur ATIBU KAZINGUVU Emmanuel	Délégué de l'Organisme en charge de la protection contre les rayonnements ionisants	Membre

### **Article 2 :**

Le CPE bénéficie de l'appui d'un Secrétariat Technique composé de trois membres issus de l'ACE, du FNPSS et de la DPEM

Il bénéficie également d'un personnel d'appoint composé de six membres issus des mêmes Services.

### **Article 3 :**

Toutes les dispositions antérieures et contraires au présent Arrêté sont abrogées, notamment l'Arrêté Ministériel n° 0963/CAB.MIN/MINES/01/2018 du 28 novembre 2018.



**Article 4 :**

Le Secrétaire Général aux Mines est chargé de l'exécution du présent Arrêté qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le 18 FEV 2019

**Martin KABWELULU**

**Ampliations**

- Cabinet du Président de la République
- Cabinet du Premier Ministre
- Cabinet du Ministre des Mines
- Cabinet du Ministre de l'Environnement et Développement Durable
- Cabinet du Ministre des Affaires Sociales
- Secrétariat Général des Mines
- Secrétariat Général à l'Environnement
- Secrétariat Général aux Affaires Sociales
- Secrétariat Général aux Travaux Publics et Aménagement du Territoire
- Secrétariat Général à l'Agriculture
- Secrétariat Général à la Recherche Scientifique
- ACE
- FNPSS
- CTCPM
- CNPRI
- DPEM
- Direction des Mines
- Direction de Géologie